Sictomsed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

COMPTE RENDU DE SEANCE
COMITE SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Délégués	56	En exercice	56	
Présents	29	Pouvoir	1	Suffrages exprimés 30

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 05 novembre 2020 à la suite de la convocation adressée le 27 octobre 2020.

PRESENTS
ACHARD Nathalie – BARRES Christelle – BLACHIER Yvan – BOUTRON Daniel – BROSSE Karine – CLAUZIER Alain - COSTE René – COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DAL PRA Yvette – DEBARD Cécile– DUHOO Olivier - FAURE Jean-Paul – FREYDIER Nicolas – GAILHOT Emmanuel – JALLAT David– JOSY Christian – LADREYT André – MANDON Murielle – MEISSNER Philippe – MERCIER Annie – MEYER Patrick – MUSTIELES Gilles – RAGONNAUD Evelyne – RIOU Gaëtan – ROUSSET Daniel– SANIEL Gérard – SERRE Denis – VIAL Elise

ABSENT REPRESENTE
LOUIS Michel représenté par CROS Pierre

ABSENTS non REPRESENTES
ALLARD-CHALANCON Josyane – AUFFEUVRE Martin - BARRAS Guillaume – BATAIL Joël – BERRY Frédéric – BESSON Charly – BLANC Luc - BONHOMME Laurent - BRUN Patrick – CHABAL Bernadette – CHARPENAY Serge – CHAUSSINAND Bruno - CHAUSSINAND Didier - CLEMENT Raphaël – CRESTON Philippe - DALLARD Jean-François – DEVIDAL Laurent - FAURE Jérôme GAUCHIER Max – MICHELAS Jean - NALPAS Robert - – ROZE Aurélien - SABY Léandre – SAUTEL Laurence - SUTER Danièle - TORTI Damien

PRESENTS ES-QUALITE
Cyrille REBOULET - Nicolas DESMARIES - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE
Mr JALLAT David, assisté de Mme Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h20 et demande à Madame CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Préalablement, Monsieur le Président demande l'autorisation de soumettre au Comité Syndical un complément à la note de synthèse : décision modificative Budget Général. A l'unanimité, l'autorisation est donnée.

Monsieur le Président remercie Monsieur Cyrille REBOULLET – Trésorier de sa présence.

1. DM N°1 – BUDGET GENERAL

Délibération N°22/2020

Suite à un dépassement de crédit aux chapitres 042 et 040, il convient d'établir la décision modificative suivante, à savoir :

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
042 – 777 : Quote-part des subventions d'investissement		**+ 135.00 €**
022 – 022 : Dépenses imprévues	**+ 135.00 €**	
Investissement		
040 – 13912 : Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	**+ 135.00 €**	
020 – 020 : Dépenses imprévues	**- 135.00 €**	**-**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits supplémentaires tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2. DM N°2 - TRAVAUX EN REGIE

Délibération N°23/2020

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHABAL qui explique que les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des charges directes (fournitures d'entretien et petit équipement et charges de personnel).

En 2020, le personnel du SICTOMSED a réalisé des travaux d'aménagement (peinture bâtiment du siège social). Afin d'intégrer ces travaux en régie, il convient d'établir les décisions modificatives suivantes :

❖ **Pour le Budget Général :**

	Chapitre	Compte	Montant TTC
Fonctionnement Dépenses	023	023 - Virement à la section de fonctionnement	+ 2 300.00 €
Fonctionnement Recettes	042	722 – Travaux en régie	+ 2 300.00 €

	Chapitre	Compte	Montant TTC
Investissement Dépenses	040	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 2 300.00 €
Investissement Recettes	021	021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 2 300.00 €

❖ **Pour le Budget Annexe :**

	Chapitre	Compte	Montant HT
Fonctionnement Dépenses	023	023 - Virement à la section de fonctionnement	+ 165.00 €
Fonctionnement Recettes	042	722 – Travaux en régie	+ 165.00 €

	Chapitre	Compte	Montant HT
Investissement Dépenses	040	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 165.00 €
Investissement Recettes	021	021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 165.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative N°2 et décide d'ouvrir les crédits supplémentaires tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération N°24/2020

La Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres ouverts. Cette commission est composée comme suit :

- un Président : le Président du Syndicat - Pierre CROS
- Cinq membres élus TITULAIRES / Cinq membres élus SUPPLEANTS

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de la liste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Tout délégué pourra présenter une liste lors de cette élection.

La liste suivante est présentée :

Un Président : Pierre CROS

Titulaires	Suppléants
Karine BROSSE	Annie MERCIER
René COSTE	Cécile DEBARD
Robert NALPAS	Nicolas FREYDIER
David JALLAT	Josyane ALLARD-CHALANCON
Christian JOSY	Michel LOUIS

Aucun autre candidat ne se fait connaître. Monsieur le Président soumet la liste au vote de l'assemblée. La liste obtient : 30 voix POUR

Les membres de la liste ci-dessus sont déclarés membres de la Commission d'Appel d'Offres.

4. CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE

Délibération N°25/2020

Suite à la proposition du Centre de Gestion, trois adjoints techniques principaux de 2ème classe peuvent accéder au poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (conditions : justifier d'au moins un an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer trois postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 15 décembre 2020.

5. SUPPRESSION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

Délibération N°26/2020

Le Comité Syndical ayant approuvé la création des 3 postes définis ci-dessus, il est proposé de supprimer trois postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de supprimer trois postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 15 décembre 2020.

6. TARIFS BUDGET ANNEXE BOIS A/BOIS B/DECHETS VERTS Délibération N°27/2020

Suite à l'achat de la pelle de manutention, il convient de modifier les tarifs du Bois A/ Bois B et Déchets Verts à compter du 01 novembre 2020.

	Tarifs HT à la tonne
Prétraitement – transport et traitement du BOIS A	71.17 €
Prétraitement – transport et traitement du BOIS B	115.02 €
Prétraitement – transport et traitement des Déchets verts	91.10 €

Madame MERCIER demande à quoi correspond le Bois A/ B.

Monsieur DESMARIES explique que le BOIS A correspond au bois non traité (ex : planches, certaines palettes…) et le BOIS B au bois traité (ex : bois collés, contreplaqués, bois vernis….).

Pour information, jusqu'en 2019 (avant que l'Entreprise MERLAND cesse son activité) :

- le BOIS A et les déchets verts étaient broyés et traités par l'Entreprise MERLAND à Saint Fortunat sur Eyrieux pour un coût de 20.28 €/Tonne.
- le BOIS B : broyé par l'ETS MERLAND et traité chez SUEZ à Chabeuil pour un coût total de 127.78 €/Tonne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les modifications de la redevance spéciale (budget annexe) telles que définies dans le tableau ci-dessus.

7. CLE DE REPARTITION VEHICULE FS-145-HH Délibération N°28/2020

Suite à l'achat d'un Kangoo immatriculé FS-145-HH en remplacement du Kangoo 9525QL07 (celui-ci étant affecté à l'entretien des Points d'Apport Volontaire - PAV), il convient de lui attribuer la clé de répartition suivante : 100% Budget Général.

Pour information, afin d'avoir une distinction totale entre les déchets des ménages et les déchets des industriels le SICTOMSED a créé un Budget Annexe en 2005 (soumis à la TVA). Afin de répartir les factures entre le Budget Général et le Budget Annexe, des clés de répartition ont été mises en place, celles-ci sont calculées en fonction de l'utilisation des biens.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer La clé de répartition suivante pour le véhicule immatriculé FS-145-HH.

8. CREATION DE DEUX COMMISSIONS Délibération N°29/2020

Afin de réfléchir aux différents projets du SICTOMSED, Monsieur le Président propose la création de deux commissions de travail. La commission technique sera prise en charge par René COSTE - 2ème Vice-Président et la commission finances et communication par Karine BROSSE - 1ère Vice-Présidente Les différents axes de travail de ces commissions seraient les suivants :

- La commission technique :

  - ✓ La réduction des déchets
  - ✓ La gestion des déchets verts / bois A et Bois B
  - ✓ La recherche de nouvelles filières de recyclage
  - ✓ La modernisation de la déchèterie
  - ✓ Autres …..

- La commission finances et communication :

  - ✓ Suivi financier des différents projets
  - ✓ Détermination du plan de communication
    - Communication auprès des médias
    - Site internet du SICTOMSED
    - Lettre d'information administrés/entreprises
    - Autres……

Un bulletin d'inscription sera transmis à chaque délégué à nous retourner complété avant le 30/11/2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à créer deux commissions.

9. RAPPORT ANNUEL 2019

Délibération N°30/2020

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2019 (Annexe 1).

Monsieur DESMARIES présente les chiffres de l'année 2019. D'importantes évolutions sont constatées sur l'année 2019 (par rapport à 2018) du fait de la modification de notre système de collecte :

- Baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles de 28%
- Augmentation des tonnages en collecte sélective de 81 %
- Augmentation des tonnages en déchèterie de 18%

Madame MERCIER demande pourquoi le tonnage des ordures ménagères résiduelles a baissé.

Monsieur DESMARIES répond que depuis le 01/01/2019 tous les points de collecte sont composés de la façon suivante : 1 conteneur pour les ordures ménagères résiduelles, 1 conteneur Fibreux, 1 conteneur Non-fibreux et 1 conteneur Verre ce qui a facilité le geste du tri pour les usagers. La taille d'ouverte de la colonne étant fortement réduite, beaucoup de déchets ont été orienté vers la déchèterie (par exemple : petits électroménagers, encombrants, meubles….). La distribution des lettres d'information, la mise en place des panneaux sur les conteneurs ont également permis une nette amélioration du tri donc la baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles.

Madame ACHARD demande à quoi correspond le pré-traitement.

Monsieur DESMARIES répond que le prétraitement correspond au compactage des déchets : une fois collectés les déchets sont vidés en fosse au centre de transfert du Cheylard et compactés dans des caissons pour être ensuite transportés vers les centres de traitement. Pour

les ordures ménagères résiduelles, le fibreux et le non fibreux nous utilisons ce système de prétraitement lors des périodes de surcroît d'activité ou lors de l'arrêt d'un camion….

Monsieur MEYER demande pourquoi le tri sélectif a augmenté.

Monsieur DESMARIES répond qu'en 2018 nous avions peu de service (55 points de collecte sur le territoire). En 2019, nous sommes passés à 130 points ce qui a entrainé l'achat d'un nouveau camion dédié uniquement à la collecte sélective et un emploi à temps complet supplémentaire. De plus, la conjoncture économique nous a été défavorable pour la vente du carton, plastiques…. Malgré l'augmentation du cout de la collecte sélective, celui-ci reste toujours bien inférieur à celui des ordures ménagères résiduelles (tri sélectif : 133 €/Tonne – Ordures Ménagères Résiduelles : 446 €/Tonne).

Monsieur DESMARIES présente les chiffres de la déchèterie et précise que les charges fixes ont évolué : modification des horaires (ouverture 49h/semaine), baisse des recettes filières (vente des matériaux : cartons, ferrailles…) et baisse du tonnage moyen des bennes (pour le carton par exemple).

Monsieur BLACHIER demande si ce sont uniquement des particuliers qui amènent les pneus en déchèterie.

Monsieur DESMARIES répond que la plupart viennent des particuliers (pris en charge par Aliapur), nous pouvons aussi avoir une Mairie qui fait du nettoyage sur sa commune ou un professionnel qui veut se débarrasser d'un stock de pneu (non pris en charge par Aliapur).

Monsieur DESMARIES précise que la quantité de gravats varie chaque année en fonction des chantiers. En 2019, nous avons transporté les gravats jusqu'à Bourg de Péage. Pour 2020, nous avons eu une demande d'un agriculteur sur la Commune de Jaunac qui souhaite faire une plateforme.

Monsieur CLAUZIER pense que cela dégrade la route communale.

Monsieur DESMARIES précise que la limitation de tonnage sur la route communale est de 19 tonnes. Pour respecter cette limitation le SICTOMSED ne livre pas plus de 6 tonnes de gravats par benne, nos camions ayant un PTAC de 26 tonnes. La commune nous a bien précisé de ne pas dépasser cette limitation car la route a été récemment dégradée (avant notre 1er passage le 19/07/2020), le chauffeur dépose un ticket de pesée à la Mairie à chaque passage. Nous avons l'autorisation de dépôt et de passage, mais s'il y a un problème nous repartirons livrer à Bourg de Péage.

Madame RAGONNAUD demande ce qui est prévu pour les batteries des véhicules électriques.

Monsieur DESMARIES répond que la plupart sont en location et gérées par les garagistes directement.

Monsieur MEYER demande si l'on peut développer les aides à l'achat des composteurs pour diminuer les ordures ménagères résiduelles.

Monsieur DESMARIES répond que c'est l'un des prochains sujets de la commission de travail, deux appels à projet ont été lancés par l'ADEME et la REGION AURA sur les biodéchets pour juin 2021. Sur la partie fermentescible des ordures ménagères résiduelles, à l'horizon 2025, la loi de transition énergétique prévoit que chaque citoyen doit disposer d'une solution pour ne plus mélanger ses biodéchets avec les ordures ménagères résiduelles. Cela peut se faire par compostage domestique directement chez l'habitant, ou par compostage de proximité en pied d'immeuble ou dans une copropriété. Il est aussi possible de mettre en place une collecte séparée des biodéchets en porte à porte ou en apport volontaire. Cette solution est

plus compliquée à mettre en œuvre. Outre qu'elle ne permet de capter qu'une partie du gisement (entre 20 et 50%), sa réussite suppose de réduire la fréquence de collecte des autres déchets, de disposer d'outils de collecte adaptés et d'une communication importante. Actuellement, le SICTOMSED met en vente des composteurs individuels à 30.00 €.

Madame MERCIER demande le tarif des composteurs collectifs.

Monsieur DESMARIES répond qu'ils coutent entre 200.00 € et 300.00 € selon leur composition (bois ou plastique) ou prêt à l'emploi ou en kit.

Monsieur MEYER demande si les professionnels ont accès gratuitement à la déchèterie.

Monsieur le Président répond qu'aujourd'hui :

- les commerçants et artisans ont accès gratuitement à la déchèterie.
- les industriels sont facturés mensuellement, afin d'avoir une distinction totale entre les déchets des ménages et les déchets industriels le SICTOMSED a créé un budget annexe en 2005.

Le Comité Syndical approuve le Rapport d'Activité 2019.

10. INFORMATIONS DIVERSES

a) Formation des élus

Monsieur le Président précise qu'il reste des places pour la formation des nouveaux élus aux fondamentaux du service public de gestion des déchets (Rudologia). Cette formation est basée sur un parcours en deux temps :

- Des modules en ligne (plateforme d'apprentissage en ligne accessible durant 4 mois) sur les connaissances historiques, règlementaires, techniques et financières : environ 3 heures de préparation
- Une intervention en présentiel au SICTOMSED : questions des élus, spécificités de notre territoire, le service public de demain…: environ 3h00

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à l'adresse mail suivante : schabal@sictomsed.fr

b) Visite des équipements

Les visites du SICTOMSED et du SYTRAD sont reportées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance,
David JALLAT

Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS